



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024 – 8H30
MOLINES EN QUEYRAS**

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2024

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 9 juillet 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Renouvellement avec le Centre de gestion des Hautes-Alpes du contrat cadre de prestations sociales concernant l'acquisition de titres restaurant

Madame le Maire rappelle que le CDG 05, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes-Alpes qui en auront exprimé le souhait.

Madame le Maire propose ainsi de donner mandat au Centre de gestion en vue de lancer une procédure de passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres restaurant pour le compte de la commune de Molines en Queyras.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Convention de répartition des frais engagés dans le cadre des transports sanitaires par Ambulances sur les communes du Queyras – Hiver 2023/2024

Madame le Maire indique au Conseil Municipal le principe de répartition entre les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville-Vieille, Molines en Queyras et Saint-Véran, des frais engagés par la réalisation de la prestation de mise à disposition d'une ambulance privée et du transport sanitaire primaire dans le cadre de l'organisation des secours sur pistes.

Une convention est établie en fin de saison, définissant la clé de répartition des frais engagés, dans le cadre des transports sanitaires par ambulances sur les communes du Queyras durant l'hiver 2023/2024.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Attribution du marché de travaux du réseau d'eau potable à Fontgillarde

Madame le Maire précise qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié et envoyé le 02/07/2024.

La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 02/08/2024 à 18h.

Après une phase de négociation qui s'est terminée le 26/08/2024 à 12h, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02/09/2024 à 14h30 pour examiner les différentes offres. La consultation

a fait l'objet d'un seul lot. Après analyse des différentes offres, il résulte que le lot est attribué au groupement :

BUCCI FRERES/PROVENCE ALPES CANALISATIONS/ROUTIERE DU MIDI pour un montant de 331 920.00 € HT

Vote : Pour à l'Unanimité

5/ Attribution du marché de travaux de la billetterie

Le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié et envoyé le 04/06/2024.

La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 05/07/2024 à 12h.

Après une phase de négociation, la commission d'appel d'offre a examiné les différentes offres.

La consultation a fait l'objet de plusieurs lots.

Après analyse des différentes offres, il résulte que les lots sont attribués aux entreprises

Lot 1 – GO : INT EXT pour un montant de 50 712.00 € HT

Lot 2 – CHARPENTE : CHABRAND pour un montant de 68 147.26 € HT

Lot 3 – CLOISONS : HM RENOVATION pour un montant de 8 866.00 € HT

Lot 4 – MENUISERIES EXTERIEURES : CHABRAND pour un montant de 19 042.70 € HT

Lot 5 – MENUISERIES INTERIEURES : PRAT pour un montant de 20 309.00 € HT

Lot 6 – PLOMBERIE-CHAUFFAGE : TONDA/BARBESIER pour un montant de 6 340.00 € HT

Lot 7 – ELECTRICITE : ALBERT CHRISTOPHE pour un montant de 21 657.00 € HT

Lot 8 – PEINTURE : SPINELLI pour un montant de 8 000.00 € HT

Lot 9 – CARRELAGE : SPINELLI pour un montant de 1 720.00 € HT

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Décisions Modificatives concernant le budget commune

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget commune.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Décisions Modificatives concernant le budget eau

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget eau.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2023

Madame le Maire procède à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Convention relative à l'établissement d'un territoire éducatif rural (TER) du Guillestrois-Queyras

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'établissement d'un territoire éducatif rural.

Vote : Pour l'unanimité

10/ Modification des modalités de mise en œuvre des ratios promouvables

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade. Ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié ou le taux est fixée pour l'année 2024.

Vote : Pour l'unanimité

11/ Délibération autorisant le recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents du niveau de la catégorie C peuvent être occupés par des agents non titulaires, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Madame le Maire propose de recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de trois ans à temps non complet de 28h, du 01 septembre 2024 au 31 Aout 2027 inclus, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de surveillance des enfants pendant la cantine - faire réchauffer les repas / nettoyage de la salle après la cantine / tenue du registre / agent administratif polyvalent / gestion de la location des bâtiments et logements communaux.

Vote : Pour l'unanimité

12/ Délibération portant modification de la durée de service d'un emploi à temps plein

Madame le Maire indique la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi administratif permanent non complet de 32 heures hebdomadaires en raison de l'accroissement des missions administratives (à compter du 03/09/2024 passage de 32 heures à 35 heures).

Vote : Pour l'unanimité

13/ Adhésion au groupement de commandes porté le Syme pour l'achat d'énergies et de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Madame le Maire présente les termes de la convention.

Vote : Pour l'unanimité

14/ Participation achat du distributeur automatique de forfaits de ski

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de la Régie Syndicale des Stations du Queyras de se doter d'un réseau d'automates de vente de forfaits de ski. L'objectif étant de faciliter et fluidifier la vente de forfaits en cas de forte affluence et d'offrir à la clientèle une possibilité d'achat en dehors des horaires d'ouverture des caisses des remontées mécaniques.

Le Maire précise que la maintenance de ce réseau d'automate reste à la charge de la Régie Syndicale des Stations du Queyras.

La participation de la commune s'élève à 9 000 €.

Vote : Pour l'unanimité

Questions diverses :

- Point sur les travaux de l'automne :
 - Réseau AEP Fontgillarde : mise en place du chantier le 16/09. Coupure de route (partie haute) à partir du 30/09 (déviation pour les véhicules légers par le bois).
 - Aménagement de la billetterie à Clot la Chalp : les travaux ont débuté ce jour, l'objectif étant qu'ils soient terminés pour la saison d'hiver.
 - Appartement aux Myosotis : les travaux ont débuté la semaine dernière (démolition, cloisons...).
 - Protection des captages : les travaux sont sur le point de se terminer.
 - Passerelle canal de Pierre Dimanche : elle est terminée depuis fin juin.
 - Ancien garage communal : l'aménagement extérieur va être fait cette semaine.
 - Coupes de bois : la coupe au-dessus de Gaudissard est terminée, le bois attend d'être descendu. Côté Saint Simon, l'évacuation des bois se termine dans la semaine. La remise en état de la piste sera faite avant la fin du mois.
 - Canal Rouchas Frach : l'entretien par le Parc a débuté (financé par la commune), il sera terminé l'été prochain. Création d'un sentier qui va du pont de Lariane jusqu'au canal.
 - Four de Fontgillarde : demande de devis pour réfection du sol et du dallage du four.
 - Terrain de la zone d'activités : estimation en cours des travaux de viabilisation par le bureau d'études.
- Activités proposées pendant l'été :
 - Madame le Maire remercie tous les organisateurs et bénévoles pour leur implication et le bon déroulement des activités proposées.
 - Bilan exposition été 2024 : très bonne participation dans l'ensemble.
 - Panneaux du chemin du facteur : ils ont presque tous été posés (sauf Fontgillarde et le Coin) : l'équipe municipale salue le travail accompli.
- Point sur les projets de réhabilitation des fruitières de Fontgillarde et de Pierre Grosse :
 - Fontgillarde : le cahier des charges va être lancé.
 - Pierre Grosse : rencontre à prévoir entre la Mairie et l'association pour affiner les termes du projet.
- Informations diverses :
 - Commission logements : réunion le 17 septembre 2024 à Saint Crépin (groupe de travail Com Com).
 - Réunion publique autour du logement le 22 octobre 2024 à 18h à Molines.
 - AGE AFP Ville-Vieille : le périmètre de l'AFP a été revu.
 - Mise en place par l'office de tourisme en octobre d'un jeu de piste pour les familles (de Molines vers Pierre Grosse).

Prochain conseil municipal le jeudi 7 novembre 2024 à 18h.

Fin de la séance à 11h30.

Le Maire
GARCIN Valérie

